



43^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Burundi

Intervention du Luxembourg

Genève, le 4 mai 2023

Le Luxembourg salue la délégation du Burundi et la remercie pour la présentation de son rapport national. Mon pays souhaite formuler les recommandations suivantes :

- 1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
- 2) Mettre en application les recommandations formulées par le Rapporteur spécial et la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme au Burundi dans leurs rapports et coopérer pleinement avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels compétents.
- 3) Accélérer la révision de la loi sur la presse conformément aux normes sur la liberté d'expression et l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.
- 4) Procéder sans délai au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de la milice Imbonerakure.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Burundi dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[155 mots / Temps de parole : 1 min 10sec]